

Gouvernement du Québec

Décret 596-97, 7 mai 1997

CONCERNANT la nomination de deux sous-ministres adjoints au ministère de la Métropole

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Micheline Larivée et monsieur Jean-Pierre Nepveu, occupant actuellement un poste de sous-ministre adjoint au ministère des Ressources naturelles, affectés au Secrétariat au développement des régions, soient nommés sous-ministres adjoints au ministère de la Métropole, affectés au développement des régions respectivement de Laval et de Montréal, à compter des présentes;

QUE madame Larivée et monsieur Nepveu demeurent assujettis aux conditions d'emploi qui leur sont applicables et que celles-ci soient modifiées en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

27769

Gouvernement du Québec

Décret 597-97, 7 mai 1997

CONCERNANT la nomination de monsieur Michel Salvas comme sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Michel Salvas, directeur général par intérim de la Coordination régionale au ministère de la Santé et des Services sociaux, cadre supérieur classe II, soit nommé sous-ministre adjoint à ce même ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 92 100 \$, à compter du 12 mai 1997;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et

adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Michel Salvas.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

27770

Gouvernement du Québec

Décret 598-97, 7 mai 1997

CONCERNANT la composition du Comité aviseur pour l'utilisation du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

ATTENDU QU'il a été créé par le décret 79-97 du 29 janvier 1997 un Comité aviseur pour l'utilisation du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail;

ATTENDU QUE madame Micheline Charest a été nommée membre de ce comité, qu'elle a démissionné et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un membre additionnel sur ce comité;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines corrections de nature technique relatives aux fonctions de certains membres déjà nommés;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Larry T. Karass, président du Caristrap international inc., soit nommé membre du Comité aviseur pour l'utilisation du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail en remplacement de madame Micheline Charest;

QUE madame Lise Fortin, porte-parole de la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'oeuvre, soit nommée membre du Comité aviseur pour l'utilisation du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail;

QUE le décret 79-97 du 29 janvier 1997 soit modifié en conséquence par le remplacement de la liste des membres du Comité aviseur pour l'utilisation du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, prévue au deuxième alinéa du dispositif, par la suivante:

— monsieur Louis Bernard, vice-président de la Banque Laurentienne, qui agira à titre de président du comité;